



Règlement Intérieur du Club de ASMB Basket Montigny le Bretonneux

Préambule :

L'ASMB Basket est une association sportive affiliée à la FFBB, promouvant le basket-ball dans un esprit de convivialité et de fair-play.

Pour cela, le club adhère au pacte "Tous Unis Contre les Incivilités" du Comité des Yvelines et au Contrat d'Engagement Républicain.

En tant que structure associative, son bon fonctionnement repose essentiellement sur la participation active de tous ses membres, joueurs comme parents. L'implication bénévole est indispensable pour garantir la qualité de l'encadrement, des événements, et des compétitions.

Adhérer à l'ASMB Basket, c'est choisir de faire partie d'un projet commun, qui exige la contribution de chacun au-delà de la seule pratique sportive.

1. ENGAGEMENTS DES ADHERENTS :

Être licencié à l'ASMB Basket, c'est s'engager à contribuer au fonctionnement du club. L'association ne propose pas une prestation de service : **elle vit grâce à l'investissement de ses membres**. Chaque licencié est ainsi **acteur de la vie du club**, que ce soit à travers sa présence, son comportement, ou son aide lors des missions bénévoles (arbitrage, table de marque, encadrement, événements...).

1.1. Assiduité et ponctualité :

- Participation régulière aux entraînements et matchs
- Prévenir obligatoirement des absences
- Ponctualité exigée pour tous les événements

1.2. Tenue et comportement :

- Tenue sportive obligatoire (chaussures **propres et dédiées à la pratique**, short, tee-shirt)
- Respect des consignes des encadrants
- Maintien de la propreté des installations (à domicile et à l'extérieur)
- Comportement fair-play obligatoire

1.3. Arbitrage et Tenues de Tables :

- Convocations ponctuelles pour tenir des tables de marque et arbitrer
 - Présence requise 15 minutes avant les matchs
 - Remplacement à organiser en cas d'indisponibilité
 - Planning fourni par l'entraîneur
- Formation proposée par le club à l'arbitrage et la tenue de table de marque.

1.4. Astreinte pour les U18 et plus :

- 6 matchs minimum par an pour l'organisation des matchs (délégué club, marqueur, chrono, arbitre, supervision table)
- Planning et lien d'inscription fournis par le club
- Encaissement des chèques de caution en cas de non-respect

2. ENGAGEMENTS DES PARENTS :

La participation active des parents à la vie du club est **fortement attendue**. En tant qu'association, l'ASMB Basket fonctionne grâce à l'engagement bénévole. Il est donc **primordial que chaque famille contribue**, dans la mesure de ses possibilités, à l'organisation des matchs, des déplacements, des événements ou à des tâches ponctuelles nécessaires à la vie du club.

2.1. Soutien et Encouragement :

- Soutien positif lors des matchs
- **Respect de la charte du parent-supporter**
- Pas d'intervention technique pendant les matchs

2.2. Organisation pratique :

- Transport des joueurs pour les déplacements assurés par les parents
 - Responsabilité des enfants transportés
 - Respect du code la route (assurance, ceintures de sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse...).

- Le club ne peut être tenu responsable du transport des joueurs.

2.3. Respect des Encadrants :

- Respect des décisions des entraîneurs
- Communication constructive en cas de remarque
- Participation active à la vie associative (organisation d'événements, bénévolat, etc.).

3. ENCADREMENT DES ÉQUIPES

- Les entraîneurs sont seuls habilités à prendre les décisions techniques
- Ils garantissent le bon déroulement des entraînements

4. GESTION DES DÉBORDEMENTS/INCIDENTS :

4.1. Procédure de Signalement :

- Signalement obligatoire des incidents
- Commission disciplinaire, composée des membres du bureau, pour examen des cas

4.2. Sanctions :

- Sanctions possibles : avertissement, blâme, TIG (Travaux d'intérêt général), suspension, exclusion
- Pas d'appel possible
- Les amendes fédérales, payées par le club, pourront être répercutées financièrement au licencié contrevenant.
- Les parents ou responsables légaux devront payer pour les responsables mineurs.

5. DISPOSITIONS DIVERSES

4.1 Droit à l'image

- Acceptation par défaut de l'utilisation des photos
- Possibilité de refus à signaler à l'adhésion

4.2 Objets personnels

- Interdiction des bijoux pendant les activités
- Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou perte

CONCLUSION

Le respect de ce règlement est essentiel pour le bon fonctionnement du club. Plus encore, **l'implication de chaque membre est une condition sine qua non à la pérennité et au développement du club.** Ensemble, construisons une dynamique collective, fondée sur le bénévolat, la responsabilité partagée, et la solidarité entre générations de basketteurs. **Sans l'engagement de tous, le club ne peut pas fonctionner.**

CHARTRE DU PARENT-SUPPORTER

**Maman, Papa,
laissez nous jouer!**

**Respectez
l'entraîneur et
les arbitres!**



**Encouragez nous,
mais ne nous
coachez pas!**



**Soyez
bienveillants sur
et en dehors du
terrain !**

LES 10 COMMANDEMENTS DU PARENT-SUPPORTER

Règle n°1 : Respecter les installations et les équipements du club qui vous accueille

Règle n°2 : Respecter les bénévoles, les joueurs et les supporters adverses

Règle n°3 : Encourager toute l'équipe, pas seulement son enfant, même lorsque l'équipe perd

Règle n°4 : Respecter les décisions de l'entraîneur

Règle n°5 : Ne pas se prendre pour l'entraîneur, depuis les tribunes, en coachant son enfant

Règle n°6 : Respecter, sans critiquer, les décisions des arbitres

Règle n°7 : S'interdire toute violence verbale ou physique

Règle n°8 : Ne pas se moquer des joueurs s'ils font des erreurs ou ratent une action

Règle n°9 : Adopter une attitude exemplaire en toute circonstance afin de véhiculer une image positive du club

Règle n°10 : Contribuer à créer une atmosphère et une ambiance agréables avec les autres supporters